

LES CONSIGNES DE TRI

Respectez l'environnement et triez vos déchets. Une hésitation ? consultez ci-dessous les consignes de tri.

Limoges Métropole met en place à partir du 1^{er} juillet de nouvelles consignes de tri pour diminuer le nombre de déchets incinérés et favoriser le recyclage.

Trier n'a jamais été aussi simple ! Sur le territoire de Limoges Métropole, vous pourrez déposer tous vos emballages, sans exception, dans le bac de tri : emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique. Seul le verre conservera un conteneur spécifique. Plus d'emballages recyclés, c'est moins de déchets incinérés et plus de matière à réutiliser !

Comment bien trier !

Voici la marche à suivre afin de trier efficacement tous vos emballages :

1. C'est un emballage ? Mettez-le dans le bac de tri !
2. Inutile de la laver, il suffit de bien le vider.
3. Déposez votre emballage en vrac dans le bac

De quels emballages parle-t-on ?

À partir du 1^{er} juillet, vous pourrez mettre la totalité de vos emballages en plastique et en métal dans votre bac de tri :

- > Toutes les bouteilles en plastique (eau, huile, soda) mais aussi les bidons (lessive, gel, douche) ;
- > toutes les barquettes (beurre, fromage, jambon...), les pots, les boîtes en plastique rigide ;
- > tous les sacs et sachets (gruyère, sachets de légumes, sacs plastiques...) ;
- > tous les films plastiques, alimentaires ou non ;
- > tous les emballages en métal, même les petits (canettes, dosettes à café, aluminium...).

Pour aller plus loin, consultez le mémo de tri dans la partie "Téléchargements".



Et après ?

Les emballages seront collectés et déposés au centre de recyclage de Beaune-les-Mines à Limoges. Les matériaux seront compactés en « balles » qui seront ensuite acheminées au centre de régénération pour y être réduites en paillettes puis en granulés. Ces derniers seront transformés en nouveaux produits (bouteilles, flacons, tubes, ou encore pièces automobiles).

Cette extension des consignes de tri des emballages plastiques est possible grâce à d'importants travaux menés au Centre de Recyclage de Limoges Métropole depuis plus d'un an.

+ d'Infos : Direction de la Propreté au 0 800 86 11 11 (numéro vert gratuit)

